
Des experts à votre disposition par l'intermédiaire de votre notaire

Publié le 11/06/2013



Le service Expertises de Paris Notaires Services est composé d'experts aux compétences reconnues capables d'intervenir sur tous les types de biens. Nous saurons vous accompagner sur vos problématiques d'évaluation et selon vos besoins, nous vous délivrerons un dossier d'expertise immobilière complet et argumenté.

Le **service Expertises de Paris Notaires Services** est composé d'experts qualifiés, indépendants et formés pour appréhender l'ensemble des problématiques immobilières. Les approches méthodologies s'inscrivent dans le respect de la Charte de l'Expertise Immobilière.

Les experts interviennent sur l'ensemble du territoire français dans tout type de contexte. Ils disposent d'une solide formation et disposent de l'accréditation **RICS (Royal Institution of Chartered Surveyor)** ou **REV (Recognised European Valuer)** et/ou font partie du **réseau NOTEXPERT** ce qui représente un atout pour le traitement de vos dossiers.

Selon le contexte (partage matrimonial, succession, donation, cession, déclaration fiscale...), le service d'expertise peut être sollicité **par l'intermédiaire de votre notaire** ou **directement par vous**. Nous vous orienterons sur la meilleure démarche à suivre et vous enverrons un devis d'intervention adapté à vos besoins. Après acceptation du devis dont le prix dépend de la surface, du type de bien et de la mission demandée, l'expert réalise une étude du bien et du marché dans lequel il s'inscrit afin d'en déterminer la valeur (valeur vénale, valeur locative, indemnité d'éviction, droit au bail...). Le rapport final est communiqué uniquement au client signataire du devis.

Notre historique et notre fonds documentaire nous permet également de déterminer des valeurs à des périodes de plusieurs années antérieures.

CONTACTS :

Pour toute demande d'information, contactez le service Expertises à expertises@paris.notaires.fr ou au **01 44 82 24 92**.